

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **BIOCLEANERV1**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation  
Fluide de nettoyage et de dégraissage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: Société SAMARO S.A.S.  
ZI Nord - Allée des Petites Combes  
F-01700 BEYNOST  
Tél : 04 26 680 680  
Fax : 04 26 680 688  
Courriel : info@samaro.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
néant
- Pictogrammes de danger  
néant
- Mention d'avertissement  
néant
- Mentions de danger  
néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Fluide de dégraissage, agrochimique, sans COV, sans odeur, biodégradable, émulsionnable
- Composants dangereux: néant
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	<5%
--------------------------------	-----

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 1)

- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas de fort échauffement possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection intégrale.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 2)


Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions:
  - Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
  - Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.
- Indications concernant le stockage commun:
  - Aucune prescription particulière.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
  - Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
  - Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
  - Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
  - Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés.
  - Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
  - Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
- Protection respiratoire:
  - Non nécessaire.
- Protection des mains:
  - 
    - Gants de protection
    - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
    - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  - Caoutchouc nitrile

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 3)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

· Odeur: Faible, végétale

· Changement d'état

Point de congélation: -20 °C

· Point d'éclair: >170 °C (NF EN 22719)

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Pression de vapeur à 20 °C: <0,1 hPa

· Densité à 25 °C: 0,880 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Emulsionnable

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C: 5 mm<sup>2</sup>/s

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

· 10.4 Conditions à éviter

Température inférieure à 8°C

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité OCDE 301B :  
Facilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 5)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU  
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU  
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA  
· Class néant
- 14.4 Groupe d'emballage  
· DOT, ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:  
· Marine Polluant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- Acronymes et abréviations:
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.05.2019

Numéro de version 11

Révision: 20.05.2019

Nom du produit: **BIOCLEANER V1**

(suite de la page 6)

. \* Données modifiées par rapport à  
la version précédente

FR